

Arrêté n° 20180531A11

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU PRÉSIDENT

OBJET : NOMINATION D'UN MANDATAIRE SUPPLÉANT DE LA RÉGIE DE RECETTES ET D'AVANCES « AIRE DE GRAND PASSAGE DES GENS DU VOYAGE » SUR LA COMMUNE DE TOSSE

Monsieur le Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Maremne Adour Côte-Sud (MACS),

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code pénal ;

VU le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

VU l'arrêté ministériel du 28 mai 1993 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être alloué aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes des communes et de leurs établissements publics et montant du cautionnement imposé à ces agents, tel que modifié par l'arrêté interministériel du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en francs ;

VU l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 précisant les règles relatives à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

VU la délibération du conseil d'administration du CIAS en date du 12 avril 2010 constituant une régie de recettes et d'avances « droit d'occupation et d'utilisation de l'aire de grand passage et des aires d'accueil permanentes des gens du voyage » ;

VU la délibération du conseil d'administration du CIAS en date du 29 avril 2014 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président ;

VU la délibération du conseil d'administration du CIAS en date du 24 juin 2016 portant modification de la régie de recettes et d'avances « droit d'occupation et d'utilisation de l'aire de grand passage et des aires d'accueil permanentes des gens du voyage » ;

VU la décision du Président en date du 1^{er} août 2016, portant création de la régie de recettes et d'avances « aire de grand passage des gens du voyage » sur la commune de Tosse ;

VU la délibération du conseil d'administration du CIAS en date du 14 décembre 2016 portant modification de la délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président ;

VU l'arrêté du président n° 21712201501A en date du 17 décembre 2015 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Frédérique Charpenel, vice-présidente du Centre intercommunal d'action sociale ;

VU l'arrêté du président n° 0208201601 en date du 2 août 2016 portant nomination d'un régisseur titulaire et d'un mandataire suppléant de la régie de recettes et d'avances « aire de grand passage des gens du voyage » sur la commune de Tosse ;

VU l'arrêté du président n° 2104201701 en date du 24 avril 2017 portant nomination du régisseur principal et des mandataires suppléants de la régie de recettes et d'avances « aire de grand passage des gens du voyage » sur la commune de Tosse ;

VU l'arrêté du président n° 2104201701bis en date du 13 juin 2017 portant nomination d'un mandataire suppléant de la régie de recettes et d'avances « aire de grand passage des gens du voyage » sur la commune de Tosse ;

VU l'arrêté du président en date du 18 mai 2018 portant modification de la délégation de fonctions et de signature à Madame Frédérique Charpenel, vice-présidente du Centre intercommunal d'action sociale ;



VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 30 mai 2018

CONSIDÉRANT que la gestion administrative, technique et financière de l'aire voyage sur la commune de Tosse a été confiée par contrat notifié le 4 mai 2016 à la société VAGO (33260 La Teste de Buch) ;

CONSIDÉRANT que le titulaire du contrat, au titre de la gestion financière, assure la responsabilité du fonctionnement de la régie de recettes et d'avances correspondante ;

CONSIDÉRANT la nomination, par arrêté du président en date du 27 avril 2017, de Madame Laurie QUENTIN, en qualité de régisseur titulaire et de Madame Aurélie MAHOUDEAU et Monsieur Noël PIERRE, en qualité de mandataires suppléants de la régie de recettes et d'avances considérée ;

CONSIDÉRANT la nomination, par arrêté du président en date du 13 juin 2017, de Monsieur Wilhelm SCHMID, en qualité de mandataire suppléant de la régie de recettes et d'avances considérée ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Wilhelm SCHMID ne fait plus partie des effectifs de la société VAGO suite à sa démission et qu'il y a lieu de nommer un mandataire suppléant supplémentaire pour renforcer l'équipe de gestionnaire nécessaire au bon fonctionnement de la régie de recettes et d'avances considérée ;

ARRÊTE :

Article 1 : En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel pour une durée ne pouvant excéder deux mois, Madame Laurie QUENTIN sera remplacée par le mandataire suppléant supplémentaire suivant :

- Madame Carine SOMBRUN.

Article 2 : En application du présent arrêté, complétant les dispositions de l'article 2 de l'arrêté n° 2104201701 en date du 24 avril 2017 précité, en cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel pour une durée ne pouvant excéder deux mois, Madame Laurie QUENTIN sera remplacée par les mandataires suppléants suivants :

- Madame Aurélie MAHOUDEAU ;
- Monsieur Noël PIERRE ;
- Madame Karine SOMBRUN.

Article 3 : L'application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Président n° 2104201701 en date du 24 avril 2017 maintenues en vigueur est étendue, dans leur intégralité, au mandataire suppléant supplémentaire désigné à l'article 1 du présent arrêté.

Article 4 : L'arrêté n° 2104201701bis en date du 13 juin 2017 portant nomination de Monsieur Wilhelm SCHMID, en qualité de mandataire suppléant de la régie de recettes et d'avances « aire de grand passage des gens du voyage » sur la commune de Tosse est abrogé.

Article 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux intéressés ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Notifié aux intéressés le 12/06/18

Fait à Saint-Vincent-de-Tyrosse le 12 JUIN 2018

Signature du régisseur,
Précédée de la mention « Vu pour acceptation »
Madame QUENTIN Laurie

Vu pour acceptation

Pour le président, par délégation
La vice-présidente,

Frédérique Charpenel

Signatures du mandataire suppléant supplémentaire,
Précédée de la mention « Vu pour acceptation »
Madame Carine SOMBRUN

Vu pour acceptation